

# PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DU MARDI 7 MARS 2023 – 19 h 30

	Norguet Sylvie	Breton Patrice	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Lucas Thierry
	Président de séance					
Présent	X		X	X	X	X
Absent		X				
Excusé						
Pouvoir						
	Corbin Martine	Provost Anniek	François Elodie	Wojnar Loïc		
Présent	X	X	X			
Absent				X		
Excusé						
Pouvoir						

**Nomination secrétaire de séance** : Madame Martine CORBIN

## **Ordre du jour** :

- 1) Redevance France Telecom 2023
- 2) Vote du compte de gestion 2022
- 3) Vote du compte administratif 2022
- 4) Vote du budget primitif 2023
- 5) Questions diverses

### **1) Redevance France Telecom 2023**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2023 :
  - Artères de télécommunications
- artères aériennes 62.60 € par km (4,541 km) soit 284.26 €
  - artères en sous-sol 46.95 € par km (9,677 km) soit 454.33 € Soit un total de **738.59 €**

### **2) Vote du compte de gestion 2022**

### **3) Vote du compte administratif 2022**

**Le compte de gestion (comptabilité DGFIP) et le compte administratif (comptabilité mairie) sont identiques.**

	Résultats au 31.12 N-1	Affectation des résultats	Opérations de l'année	Résultats au 31.12 N
Investissement	7 506.31		- 124 575.50	- 117 069.19
Fonctionnement	440 210.60	2 493.69	35 136.04	472 852.95
<b>TOTAL</b>	<b>447 716.91</b>		<b>- 89 439.46</b>	<b>355 783.76</b>

Le résultat global pour l'année 2022 s'élève à un montant de 355 783,76 €.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité le compte administratif est adopté

### **4) Vote du budget primitif 2023**

#### **Comice agricole 10/11 juin 2023**

Une subvention est sollicitée par les organisateurs du Comité Agricole qui se déroulera le week-end du 10/11 juin 2023. La subvention de chacune des communes est assise pour moitié sur la population municipale et pour l'autre sur la surface agricole utilisée. (Azé, Areines, Lunay, Marcilly, Mazangé, Meslay, Naveil, Sainte-Anne, Saint-Ouen, Thoré-la-Rochette, Vendôme, Villerable, Villiers-sur-Loir, Villiersfaux).

Une convention de partenariat sera signée entre toutes ces communes et l'association Bel Essor.

Le conseil municipal vote la subvention pour un montant de 542 € au profit de l'association Bel Essor de Thoré-la-Rochette pour l'organisation du comice agricole.

## ✚ Vote du taux de la taxe d'habitation

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023, les membres présents ont procédé au vote des taux 2023 en maintenant les mêmes taux qu'en 2022, pour la taxe sur foncier non bâti 59,34 %, taxe sur foncier bâti 47.93 %. Madame le Maire donne le détail des recettes pour 2022 concernant ces deux taxes :

- Taxe sur le foncier bâti : 69 115 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 22 905 €

### **A compter de 2023, les communes doivent voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire et autres meublés non affectés à l'habitation principale.**

Avant la réforme, le taux de la taxe d'habitation était de 13,65%. Les règles de lien entre les taux sont modifiées. Pour les communes deux règles s'appliquent :

- Le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti.
- Le taux de taxe d'habitation (THS) ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la plus faible des variations soit du taux de foncier bâti soit la variation moyenne des taux de foncier bâti et non bâti.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'habitation et fixe le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale pour 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti % : 13,65 %

## ✚ Vote du budget primitif 2023

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, Le budget primitif 2023 est adopté et s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement **348 295.00 €**
- section d'investissement **566 443.00 €**

## 5) Questions diverses

- M. Desvaux, délégué Val Dem donne un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté. Il informe qu'il y aura une augmentation des ordures ménagères pour 2023 et que les passages pour le ramassage se feront que tous les 15 jours. La date n'est pas encore fixée. Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la date de mise en application et sur le nombre de passages.

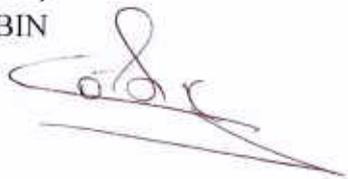
M. Desvaux demande au conseil municipal son avis sur le déplacement du container à verres demandé lors de la séance précédente par M. Moyer. Il lui est demandé de faire une étude de faisabilité auprès de la personne responsable de Val Dem.

- Mme François demande si la matinée organisée le 5 mars s'est bien passée. Mme le Maire informe le conseil municipal que la cantinière a indiqué que le réfectoire n'était pas suffisamment propre, que les chaises n'avaient pas été remises à leur place. Mme le Maire indique également que les toilettes de la mairie n'étaient pas suffisamment nettoyées.

- Mme François demande comment s'est déroulé l'après-midi jeux du 7 mars. 14 personnes sont venues jouer. Mme Provost et Mme Corbin vont renouveler l'après-midi jeux le mardi 6 juin.

Séance levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance,  
Mme Martine CORBIN



Affiché le :

Le Maire,  
Mme Sylvie NORGUET

